Droits Quotidiens

Comment calculer mes points de priorité pour un logement social ? (Wallonie)

Mise à jour : Jeudi 25 avril 2024
Région wallonne

Vous devez utiliser le **tableau des points de priorité.**

Vous le trouverez dans les documents types ci-dessous.

Votre situation

Vous pouvez avoir des points de priorité selon votre situation :

- de **logement** ;
  et
- **personnelle**.

Calculer vos points de priorité

La **SLSP calcule** vos points de priorité.

Vous pouvez estimer vos points de priorité en suivant ces étapes.

1. Vérifiez si vous êtes dans une ou plusieurs **situations prioritaires**.

Attention, vous ne pouvez **pas cumuler** plusieurs situations personnelles ni plusieurs situations de logement.
Vous pouvez retenir :

- **1** seule situation de **logement** ;
  et
- **1** seule situation **personnelle**.

Donnez tous les **documents** qui prouvent votre situation à votre SLSP.
La SLSP coche toutes les cases de votre situation.
Le logiciel informatique de la SLSP **calcule automatiquement** la situation qui donne **le plus de points**.

2. Additionnez les points.

Vous obtenez ainsi votre score.

3. Ajoutez vos points liés à l'**ancienneté**.

Vous avez **1 point par année d'ancienneté.**

Maximum 6 points d'ancienneté.

Par exemple, si vous êtes inscrit depuis 3 ans, vous avez 3 points de priorité en plus.

Liste d'attente

Vous êtes inscrit sur une liste d'attente.

Cette liste d'attente évolue.

- Vous pouvez **perdre ou gagner** des points si votre **situation change**.
  Vous devez donc **informer** la SLSP si votre situation change.

- Vous pouvez être "**dépassé**" par une personne qui s'est inscrite après vous, mais qui a plus de points de priorité que vous.

Si vous avez le **même nombre** de points de priorité qu'une autre personne, vous êtes classé selon la **date** à laquelle la SLSP reçoit votre **dossier complet** (date d'admission).

Plus d'infos

Voyez des **exemples de calcul** sur le site de la SWL.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 17 et 19 de l'Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Les documents types

Tableau de synthèse : Les points de priorité pour l'attribution d'un logement social (Région wallonne).

cc BY NC ND